

Feuille d'information concernant les douilles murales et les douilles de plafond

La plupart des douilles de sources lumineuses font partie intégrante des luminaires¹ et ne sont ainsi pas soumises à une TAR spécifique séparée. Cependant, lorsqu'une douille est employée en tant que luminaire sans autres accessoires elle est sujette à la TAR. Il s'agit de douilles qui ne peuvent pas être insérées/incorporées dans un luminaire.

Les douilles soumises à la TAR sont les suivantes: (liste non exhaustive)

		
douille de chantier / garniture de suspension	douille de plafond en porcelaine	douille murale / douille de plafond
		
douille murale / douille de plafond	douille de plafond ou murale angulaire	douille de plafond ISO

Toutes les autres catégories de douilles ne sont pas soumises à la TAR. Celles-ci comprennent notamment les douilles suivantes:

		
douille d'illumination	douille à encastrer	douille soffite
		
douille halogène à haut voltage	douille en porcelaine	douille thermoplastique

Berne, le 17 novembre 2005

Fondation suisse pour le recyclage des sources lumineuses et luminaires SLRS

¹ Luminaire (définition): appareil non séparable, servant à recevoir directement la source lumineuse et constituant une unité fonctionnelle minimale, éventuellement avec un dispositif d'alimentation correspondant.